

Une fois réélu, Jacques Chirac dut, dans la lignée de sa campagne électorale, activer une série de mesures visant à satisfaire les attentes de ses électeurs. La première étape fut de désigner des responsables à cette insécurité, complaisamment décrite, et au sentiment de peur, parfois bien réel mais souvent suscité et entretenu, qu'elle engendrait. Les «gens du voyage» étaient parmi eux. L'offensive contre ceux-ci avait d'ailleurs, délibérément ou pas, été bien préparée.

Dès septembre 2001, *Le Figaro*, dans un article intitulé «Délinquance : un rapport accablant pour les Tsiganes», publiait «un rapport encore confidentiel d'un officier de police, le capitaine Philippe Pichon [révélant] l'ampleur des crimes et délits commis par les populations nomades issues de plusieurs groupes (Manouches, Gitanes, Yé-niches, Roms) qui représenteraient, en France, de 280 000 à 350 000 personnes, réparties à part sensiblement égales entre nomades, sédentaires et semi-sédentaires»¹⁰.

Outre les contradictions propres à l'article, il est notable que c'est l'ensemble des populations romanes qui était montré du doigt. En citant un extrait du rapport Pichon¹¹, le quotidien signalait que «les Nomades commettraient trente fois plus d'infractions contre les personnes et cinq fois plus contre les biens que les délinquants locaux. [...] Un tiers [des nomades] aurait été condamné comme auteur, coauteur ou complice de délits ou de crimes...» En s'appuyant sur une étude de la cellule interministérielle de liaison sur la délinquance itinérante (CILDI) mise en place en 1997, l'article énumère dans

10 – «Délinquance : un rapport accablant pour les nomades», *Le Figaro*, 10 septembre 2001, en une.

11 – Depuis, Philippe Pichon en a tiré un livre, *Voyage en Tsiganie*, éditions de Paris, 2002.

l'article, avec une étonnante précision, les actes délictueux attribués aux «gens du voyage» : «60 distributeurs de billets pillés, 530 coffres percés, 2200 vols de fret (contre 11740 au plan national, soit 19%), 1200 pillages à la voiture bélier, 500 vols avec violence contre des personnes âgées (contre 2000 au plan national soit 25%) etc.» Cité, le capitaine en tirait alors les conclusions qui lui paraissent s'imposer : «Si l'éternelle mobilité des nomades évoque davantage la cavale des délinquants en fuite que l'exercice d'une liberté reconnue à tous les citoyens, comment s'étonner que la dialectique voyage et délinquance induise nécessairement dans les représentations que la délinquance soit érigée en système de vie?»¹²

Outre les manifestations caricaturales d'antirromisme qui émanent de cet article (systématisation de la délinquance à un groupe dans son ensemble, négation du nomadisme comme mode de vie et assimilation de celui-ci à une fuite de délinquants, ...), de nombreuses questions restent en suspens.

Comment et sur quels critères les actes délictueux et criminels imputables aux populations romanes sont-ils comptabilisés? Existe-t-il un fichier national permettant de les regrouper? Demande-t-on à chaque délinquant s'il est d'origine romanie, s'il fait partie des «gens du voyage»? Existe-t-il d'autres comptabilisations des crimes et délits par catégories de populations? Si tel est le cas, quels sont les taux de criminalité chez les Juifs, les catholiques, les protestants, les Africains, les Maghrébins, les Corses, les fonctionnaires, les forains, les prêtres, les militaires? Si tel n'est pas le cas, pourquoi est-ce réservé aux seuls Roms?

12 – «Tsiganes : une délinquance qui désarme l'État», *art. cit.*

Y aurait-il des consignes dans les commissariats, les gendarmeries ou les prisons pour renvoyer les informations concernant les «gens du voyage», plus généralement, quelles sont les sources utilisées par la CILDI pour avancer des résultats aussi précis ?

Est-ce que les délits liés aux cas de stationnements dits sauvages (occupation illégale de terrain, dégradations, «vols» d'eau ou d'électricité, troubles à l'ordre public) sont pris en compte dans la comptabilisation des infractions contre les biens et les personnes? Si tel est le cas, et devant le dysfonctionnement des structures d'accueil, ceci explique peut-être l'ampleur des actes délictueux.

Il n'est nullement question de nier les activités délictueuses ou criminelles de certaines personnes itinérantes. Comme dans toute catégorie de population en situation de marginalisation et de précarisation¹³, la délinquance visible (en opposition à une délinquance invisible ou en «col blanc») est une réalité bien présente. Marcel Courthiade, un des responsables de l'URI et professeur de romani à l'INALCO, apporte sur ce point quelques éclaircissements :

Il semble impossible de nier que la délinquance est plus élevée chez les Roms que dans l'ensemble de la population : l'impartialité du raciste consiste à livrer des chiffres sans commentaire. Or dans certains pays des recherches plus honnêtes ont été effectuées et il est apparu que le degré de délinquance est exactement le même chez les Roms que chez les non-Roms si l'on considère les deux populations par classe sociale équi-

13 – Cf. Roms, Sintis, Kalés – Tsiganes en Europe, op. cit.

*valente. [...] Le double malheur des Roms est de se trouver presque en totalité dans les classes les plus défavorisées et les plus violentes.*¹⁴

Le 18 juillet, au moment même où la LOPSI était discutée à l'Assemblée, *Le Figaro* titrait en une: «Les élus locaux en guerre contre les nomades». Suivant l'auteur de l'article, «la CILDI fait aujourd'hui état de 20 à 30 altercations chaque semaine entre élus locaux et nomades». Dans la même édition, Delphine Moreau reprenait les informations du rapport Pichon et citait ensuite le parlementaire Richard Dell'Agnola selon lequel «la loi Besson crée chez les gens du voyage un sentiment d'impunité intolérable»¹⁵.

Nous voyons à travers ces exemples tirés d'une partie de la presse que l'offensive contre les «gens du voyage» ne tombe pas du ciel. Pour donner l'impression d'urgence et de la nécessité d'une réponse répressive forte, il suffit, comme cela fut fait par la suite, d'amalgamer «gens du voyage» en France, Roms roumains demandeurs d'asile qui s'entassaient dans des bidonvilles insalubres en périphérie des grandes agglomérations françaises, et réseaux de trafiquants roumains, parfois effectivement d'origine romanie, qui exploitent des personnes handicapées ou des prostituées.

14 – Marcel Courthiade, préface au livre de Claire Auzias, op. cit.

15 - Delphine Moreau, «Les gens du voyage en stationnement gênant», *Le Figaro*, 18 juillet 2002.

les Roms d'origine roumaine sur le devant de la scène (bien malgré eux)

La chute des régimes communistes d'Europe de l'Est entraîna une détérioration de la situation déjà peu reluisante des communautés romanes dans les anciens pays du bloc soviétique.¹⁶ La libéralisation de l'économie, entraînant ouverture des marchés, fermetures d'usines et « dégraissage » de la fonction publique, ne manqua pas d'accentuer la paupérisation de l'ensemble de la population. Parmi les catégories les plus vulnérables, les Roms ressentirent encore plus cruellement cette transition économique. Intrinsèquement liée à cette crise économique : la résurgence des aspirations nationalistes et des sentiments xénophobes. En Roumanie, la haine antirom atteint son paroxysme lors de l'incendie de 22 maisons de Roms dans le village de Bolintin-Deal, en avril 1991, par une foule de 2 à 3 000 personnes, le prétexte en étant la mort d'un jeune roumain poignardé par un jeune Rom. Déjà en octobre 1990, trente-quatre maisons de Roms avaient été incendiées dans le village roumain de Constanza.¹⁷ « Ainsi, la transition démocratique s'est traduite par le développement de l'insécurité physique, provoquée par la montée des actions violentes et leur généralisation », notait Henriette Asséo.¹⁸

L'actualité récente a replacé les Roms roumains sur le devant de la scène. La première raison fut l'arrivée en

16 – Lire à ce propos l'ouvrage de Claire Auzias, *Les Tsiganes ...*, op. cit. ; Henriette Asséo, « Les Tsiganes dans la transition à l'Est », *Historiens et géographes*, n° 377, janvier-février 2002 ; Marcel Courthiade, *Les Roms dans l'Europe post-communiste : le meurtre silencieux d'un peuple*, carobella ex-natura, 2003.

17 – Jean-Baptiste Naudet, « Les maisons brûlées des montreurs d'ours », *Le Monde*, 29 avril 1991.

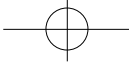
18 – Henriette Asséo, *ibid.*

France, entre 2000 et 2002, de plusieurs groupes de Roms au sein d'une vague d'immigration en provenance de Roumanie. Déjà en 1995, plusieurs centaines de familles s'installèrent autour de Lyon. Beaucoup essayèrent d'obtenir le statut de réfugié. En contradiction avec la convention de Genève, la clause de cessation introduite par les lois Chevènement permit de priver de nombreux Roumains du droit d'asile.¹⁹ Clause renforcée par une procédure d'examen prioritaire permettant de supprimer l'autorisation provisoire de séjour. Ces mesures eurent pour effet de réduire le nombre de demandeurs d'asile roumains par sept.²⁰

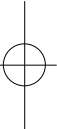
Les raisons qui poussent ces personnes sur les routes restent les mêmes, à savoir : la misère dans leur pays, le manque de perspectives, les discriminations systématiques et parfois les violences. Cette législation restrictive n'empêcha pas de nombreuses familles, n'ayant plus grand chose à perdre, de retenter leur chance. Ils furent ainsi des milliers à s'installer dans des bidonvilles périphériques que l'on croyait disparus depuis la fin des années 1960 – ce qui est faux notamment pour certains groupes de Roms sédentarisés sur des terrains vagues dans des cabanes ou des caravanes insalubres. Toutefois, l'ampleur prise par ce phénomène suscita un choc dans une opinion publique croyant ces paysages réservés à Calcutta ou Rio de Janeiro. Les plus médiatisés de ces « nouveaux » bidonvilles furent ceux de Choisy-le-Roi et de Vaulx-en-Velin. Leurs conditions de vie déplorables firent régulièrement la une de la presse locale comme nationale.

19 – Sandrine Chastang, « Mouvements migratoires, dura lex... », *Peuples en marche*, n° 177, juin 2002.

20 – *Idem.*



*Aux cotés de la caravane, une vieille machine à laver et un frigo récupérés ont été raccordés à une borne EDF. Au sol sur ce qui fut autrefois un chemin, un tuyau crache de l'eau potable en continu. Un luxe presque inouï sur ce vaste terrain cabossé aux allures de décharge, où il n'est pas rare de voir des camions décharger gravas et détrit. Les nombreux enfants du camp, atteints de la gale et souffrant de malnutrition passent leurs journées à jouer dans la terre et les ordures.*²¹



Ces bidonvilles ne sont d'ailleurs pas réservés aux seuls Roms roumains. Des Roms provenant de Bosnie ou de Cossovie s'y sont également installés. Les uns et les autres fuyant des territoires soumis à des logiques d'épuration ethnique. Il est d'ailleurs notable que le sort dramatique des communautés romanes d'ex-Yougoslavie n'a été que très peu évoqué pendant et après l'éclatement de la Yougoslavie. Les populations romanes musulmanes de Bosnie eurent pourtant autant à souffrir des exactions des milices serbes que les autres populations musulmanes. Les Roms furent les grands oubliés des accords de Dayton de 1996 qui partagèrent la Bosnie. En tout cas, si tous les occupants des nouveaux bidonvilles n'étaient pas tous roumains, ils étaient quasiment tous Roms.

L'extrême dureté de la situation ne suscita pas de réponse énergique de la part des autorités locales ou des préfets. La seule énergie déployée par les pouvoirs publics fut celle mise en œuvre pour procéder à des expulsions :

21 – Frédéric Crouzet, « Les abandonnés des bidonvilles lyonnais », *Le Progrès*, 5 juillet 2002.

*Lorsqu'un groupe de Roms s'installe dans une commune, le maire, pétition d'habitants à l'appui, déploie toute son énergie pour obtenir du préfet leur expulsion. L'intervention est généralement musclée : les caravanes sont détruites ou mises en fourrière. Jetées sur la route, des dizaines, voire des centaines de personnes finissent par trouver un point de chute dans une autre localité.*²²

Parallèlement à l'éclairage médiatique donné à la désastreuse situation sanitaire dans les bidonvilles, des centaines de reportages ou articles ont relaté la mise en place des réseaux de mendicités en provenance de Roumanie impliquant des personnes handicapées ou estropiées. Ces deux cas de figure n'ont pas forcément de liens l'un avec l'autre si ce n'est que chacun d'eux a pour base la misère dans le pays d'origine et l'espoir d'une vie meilleure en Europe occidentale. Les Roms roumains échouant dans les bidonvilles sont généralement venus en famille au bénéfice des accords de « libre » circulation dans l'espace Schengen avant de se retrouver en situation irrégulière. Des mineurs et des handicapés, parfois d'origine romane, sont eux par contre pris dans les filets de réseaux mafieux qui exploitent leur situation de plus grande vulnérabilité.

Certains occupants des bidonvilles se livrent à la mendicité – souvent l'unique moyen de survie pour une partie des sans-papiers et demandeurs d'asile –, mais une mendicité dont ils sont les seuls bénéficiaires. *Le Progrès* de Lyon rapporta par exemple le cas d'un jeune Rom

22 – Tonino Sefarini, « En Île-de-France, la manière forte contre les Roms », *Libération*, 30 juillet 2002.

venu en France en famille pour mendier afin de payer les soins de sa mère atteinte d'un cancer.²³ Cela n'a rien à voir avec les réseaux démantelés par les services de police de Nîmes ou Montpellier. Réseaux dont les «tauliers» logeaient dans des hôtels de la côte languedocienne pendant que leurs «employés» mendiaient aux carrefours des agglomérations et à qui ils ne laissaient que 5 euros par jour pour vivre.²⁴ L'amalgame entre ces deux cas de figure n'est pas possible. Pas plus que ne l'est celui avec les Roms de nationalité française désignés par la loi comme «gens du voyage». Pourtant la méconnaissance, feinte ou réelle, qui entoure ces dossiers permet les amalgames les plus scandaleux à certains parlementaires défendant le projet de loi Sarkozy.

Déjà, lors des discussions du projet de loi de sécurité quotidienne au sénat en mai 2001, le sénateur Pierre Hérisson jouait la confusion dans des propos violemment antirom :

Nous travaillons depuis plusieurs années à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant les gens du voyage. [...] Nous n'avons rien fait pour stopper les dérives extrêmement graves qui se sont produites dans leurs comportements. Je pense plus particulièrement aux migrants qui deviennent rapidement des clandestins. La plupart d'entre eux sont originaires de Bohême (sic) ou des Balkans, notamment de pays où les droits de l'homme sont rarement respectés. Dès qu'ils se trouvent sur notre territoire, ils comprennent

23 – Frédéric Crouzet, *art. cit.*

24 – Catherine Bernard, «Une journée à mendier pour cinq euros de salaire», *Libération*, 20 juillet 2002.

que les crimes et délits qu'ils peuvent commettre sont beaucoup moins lourdement sanctionnés. Nous avons atteint l'intolérable : vols de voitures, cambriolages, recels, trafics en tout genre, chantage, à tel point que dans nos départements savoyards ils ont par riposte à des contrôles tout à fait réguliers poussé la provocation jusqu'à cambrioler les appartements des officiers de gendarmerie et menacer les épouses de gendarmes de représailles. [...] La France, ses élus, ses forces de police, sa justice, ainsi que l'ensemble de nos concitoyens sont aujourd'hui dans la crainte et dans la peur et les plus exposés comme les forces de police, en danger de mort. [...] Il s'agit d'un véritable péril social, nous ne l'accepterons pas ! [applaudissements au centre et à droite]²⁵

Les mêmes amalgames furent repris au moment des discussions du projet de loi Sarkozy au sénat. Une des attaques les plus virulentes fut celle du sénateur Dominique Leclerc :

On a aussi parlé des gens du voyage ! C'est le fléau de demain. Des textes ont mis en place des schémas départementaux d'accueil et des procédures judiciaires. Mais celles-ci sont plus ou moins onéreuses. Un référé coûte cher aux petites villes, surtout s'il doit être renouvelé toutes les semaines. [...]

Ce sont des gens asociaux, apriyatifs (sic), qui n'ont aucune référence et pour lesquels les mots que nous employons n'ont aucune signification. [...] Nous, les maires, qui faisons des patrouilles, nous voyons toutes les nuits trois, quatre ou cinq camionnettes de gens du voyage qui viennent sauter – je n'ai pas d'autre mot –

25 – Compte rendu de la séance du 10 mai 2001, «gens du voyage et insécurité», question au ministre de l'intérieur.

des gamines de douze ou treize ans jusque devant chez leurs parents, et cela n'intéresse personne. [...]
Nous devons apporter notre soutien, notre adhésion à ce gouvernement qui, enfin, dit halte à la démagogie et au laxisme qui nous ont conduit à la situation que nous connaissons. [bravo et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE] ²⁶

L'émotion légitime provoquée par les réseaux de mendicité impliquant des infirmes et par les trafics humains qu'ils supposent ²⁷ a entraîné une série de réactions en chaîne contre toutes les personnes, de nationalité française ou autre, stigmatisées comme «Tsiganes». Que des Roms soient mêlés à des trafics, c'est possible et même probable, l'origine ethnique ne fait ni l'ange ni le démon. Prétendre par contre que tous les Roms d'origine roumaine sont des trafiquants, cela n'a ni sens ni fondement.

Pourtant, dans sa volonté de lutter contre le stationnement «sauvage» des «gens du voyage» et contre l'immigration clandestine en provenance de Roumanie, le gouvernement n'a pas manqué d'utiliser, avec force de raccourcis, ce phénomène. Ce faisant, ne s'est-il pas laissé entraîner, avec les dispositions de la LSI et les ac-

26 – Séance du 31 juillet 2002 au sénat, « suite des débats et adoption définitive du projet de loi ».

27 – La secrétaire d'État à la lutte contre l'exclusion estimait à 2000 le nombre de mineurs roumains victimes de la prostitution ou de la mendicité contraintes, ou se livrant à diverses formes de délinquance ; «Sarkozy balise le retour des Roumains», *Libération*, 1^{er} septembre 2002.

cords franco-roumains, vers la mise en place d'une législation d'exception contre une minorité? Il est tentant de le croire si l'on regarde de plus près ces accords mis en place durant l'été 2002.

Depuis janvier 2002, la Roumanie fait partie de l'espace Schengen, c'est-à-dire un espace de libre circulation pour les ressortissants des pays signataires. Les accords signés entre M. Sarkozy et son homologue roumain Ioan Rus visent sans la nommer la minorité rom roumaine. Ils prévoient, entre autre, de faciliter les procédures d'expulsions et de renforcer les contrôles au départ de Roumanie, en imposant à tout candidat à l'immigration de justifier d'une activité professionnelle, ce qu'évidemment très peu de Roms peuvent faire, vu le niveau de discrimination en Roumanie. Tout cela ne vise-t-il pas, hypocritement, à restreindre les allées et venues de la minorité rom en particulier? Les accords franco-espagnols conclus entre M. Sarkozy et son homologue espagnol M. Acebes le 25 novembre 2002 à Malaga renforcent le caractère exceptionnel de cette lutte contre les clandestins roumains. Qualifiés par le ministère de l'intérieur espagnol comme une « initiative novatrice », ces accords prévoient « l'organisation de vols spécialement affrétés pour rapatrier ces collectifs d'immigrés illégaux avec une plus grande efficacité pour chacun des deux pays » ²⁸. Sitôt dit sitôt fait, 63 roumains en situation irrégulière en Espagne ont été embarqués dans un vol charter à Madrid début décembre 2002. Après une escale à Paris où les autorités françaises ont embarqué vingt-trois autres « clandestins », ces personnes ont ensuite été remises aux autorités roumaines.

28 – Communiqué de presse du ministère de l'intérieur espagnol, Madrid, 4 décembre 2002.

Par ce type d'accords, les pays de l'espace de « libre circulation » Schengen dressent des murs internes sélectifs à l'intérieur d'une Europe forteresse bâtie pour lutter contre l'immigration.²⁹ La lutte contre les déplacements des pauvres « d'ailleurs » se double de celle contre les pauvres « d'ici ». La libre circulation serait-elle réservée aux touristes, aux hommes d'affaires, aux marchandises et aux capitaux ?

29 – Le réseau international *no border* est l'un des plus actifs contre l'Europe-forteresse et dans le soutien aux réfugiés, demandeurs d'asile et sans-papiers : <<http://www.noborder.org>>.



Une des « cabanes » du bidonville de Vaulx-en-Velin, où plus de 400 Roms, de Roumanie et d'ex-Yougoslavie, ont vécu en 2002. [photo de Yann Gourmelen]